Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260625-2506202663-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIN DE BRETAGNE

	Le 25 juin 2026, à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 18 juin 2026, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Soazic BLOUIN, Maire.
Nombre de conseillers en exercice : 29 **Nombre de présents : 23**	**Etaient présents** : MME BLOUIN, M JUGAN, MME ROUXEL, M PASDELOU, MME LE GALL - LE BLEIZ, MME THERON, M HAMÉON, MME SOULIMAN-ILLIEN, M FERRAND, M HOUDELINE, MMES GERGAUD, CALVAR, LÉVÊQUE, MM COMMEREUC, HAMON, MME HOUDIN, M WIENCEK, MMES LEROI, LASNE, GOHIER, M CHERON, DUFRESNE, LESTAGE formant la majorité des membres en exercice.
Nombre de votants : 27	**Absents représentés** : M BABILLON, MMES ROSEC, JOLLIVET, M PEUZÉ, **Pouvoirs** : M HAMÉON, MMES GERGAUD, LEVEQUE, GOHIER, **Absents excusés** : M GEFFRAY, M TRIHAN **Absents** : / **Madame Nathalie ROUXEL** a été élue secrétaire de séance.

6. PERSONNEL COMMUNAL – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS -
Rapporteur : Soazic BLOUIN

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le budget adopté par délibération du 05/03/2026,

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 susvisé, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260625-2506202663-DE

FILIERE ANIMATION

Création

Grade	Cat	Service	Temps de travail	Missions	Date	Motif
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	Périscolaire	28h	Adjoint périscolaire	20/08/2026	Mutation
Animateur	B	Pôle vie locale	35h	Coordinateur sportif	31/08/2026	Création de poste

FILIERE ADMINISTRATIVE

Création

Grade	Cat	Service	Temps de travail	Missions	Date	Motif
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	Accueil population	3h	Agent d'accueil Chargée des titres identité biométrique	01/07/2026	Création de poste

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver les créations de poste,
- De préciser que l'ensemble des postes du tableau des effectifs ont vocation à être occupés par des fonctionnaires mais peuvent, à défaut, être occupés par des contractuels relevant des articles L332-14 et L332-8 du code général de la fonction publique précité dans les conditions prévues par la loi et que la rémunération de ces contractuels sera fixée en se référant à l'échelle de rémunération du grade crée pour le poste et limitée à l'indice terminal du grade de référence. La rémunération sera fixée en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience,

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les créations de poste,
- précise que l'ensemble des postes du tableau des effectifs ont vocation à être occupés par des fonctionnaires mais peuvent, à défaut, être occupés par des contractuels relevant des articles

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260625-2506202663-DE

L332-14 et L332-8 du code général de la fonction publique précité dans les conditions prévues par la loi et que la rémunération de ces contractuels sera fixée en se référant à l'échelle de rémunération du grade crée pour le poste et limitée à l'indice terminal du grade de référence. La rémunération sera fixée en tenant compte des fonctions occupées, de la qualification requise pour leur exercice, de la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience,

Les crédits correspondants sont inscrits au budget 2026.

votant(s) (présents et pouvoirs) : votes pour : 27

Pour extrait conforme,

Le Maire,
BLOUIN Soazic.

MAIRIE DE BAIN DE BRETAGNE I. & V. - 35470

le secrétaire de séance,
ROUXEL Nathalie.

MAIRIE DE BAIN DE BRETAGNE I. & V. - 35470